

COMITE DES FETES

Siège Social : Mairie ANDE – 27430

Mail : ande.cdf.fat@gmail.com

**42^{ème} FOIRE A TOUT
et à LA BROCANTE
20 et 21 MAI 2018****FICHE de RENSEIGNEMENTS
POUR DEMANDE
D'INSCRIPTION****Cadre réservé au Comité des Fêtes**

Référence dossier :

Zone place :

Inscription :

Règlement :

N° du Reçu :

 2 jours ; Dimanche seul ; Lundi seul.

NOM Prénom

N° et Rue

Adr2

Cod-Post VILLE

*Pour faciliter votre inscription, merci d'envoyer ou de rapporter cette fiche au Comité des Fêtes d'Andé.**A remplir en lettres majuscules :*

Téléphone :	Mail :
Pièce d'identité : CNI <input type="checkbox"/> , Passeport <input type="checkbox"/> , P.C <input type="checkbox"/> , autre <input type="checkbox"/> °:	Professionnel <input type="checkbox"/> N° Registre du commerce :
N°:	Ville Dépt
Délivrée par :	Délivré par :
le :	le : Date de validité

Nbre de mètres :	Dimanche <u>et</u> Lundi x 6 € = €	Dimanche seul x 4 € = €	Lundi seul x 4 € = €
------------------------	---	----------------------------------	-------------------------------

VEHICULE PRINCIPAL Genre : VL <input type="checkbox"/> FOURGON <input type="checkbox"/> Marque : N° Immatriculation	N° des autres véhicules	Un laissez passer individuel sera délivré et exigé à l'entrée de la foire
--	---	---

Marchandises déclarées pour être exposées et vendues sur cette foire <u>(Obligatoire même pour les professionnels)</u>

Certifié exact, le :**Signature :**

OBLIGATOIRE, Joindre à la présente : la photocopie de la **carte grise**, et de la **pièce d'identité**, et du **RC pour les professionnels**, la liste des marchandises, une enveloppe timbrée, à votre adresse, et votre chèque de règlement (libellé au Nom du : Comité des Fêtes d'ANDE).

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE.

SVP : Signez le règlement au verso ➔

Attention : Possibilité d'inscription pour les 2 jours ; ou seulement le dimanche, ou seulement le lundi.

EXTRAIT DU REGLEMENT

42^{ème} FOIRE A TOUT et à LA BROCANTE des 20 et 21 MAI 2018

- Prix du mètre linéaire : **6 € pour les 2 jours**, et **4 € pour une journée**
- Heures d'ouverture pour les exposants : Dimanche 6h00 et Lundi 7h00.
- L'adresse doit être valide et complète. Les « **Postes Restantes** » et « **autres** » ne sont pas acceptées.
- Une pièce d'identité sera exigée à l'entrée de la Foire.
Les organisateurs rappellent que les mineurs restent sous la responsabilité entière de leurs parents.
- **Aucun commerce de restauration n'est accepté. Aucune boisson ne peut être vendue** sur la Foire. Ces activités sont réservées au Comité des Fêtes.
- Le Comité se réserve le droit de limiter le nombre d'exposants de certains articles pour l'intérêt de la Foire, exemples : bonbons, confiseries, vêtements, ...
- **La réservation est strictement nominative**, et ne peut, **en aucun cas**, être cédée ou revendue entre exposants (même d'un jour à l'autre). Toute infraction donnera lieu à expulsion immédiate, et poursuites.
- Pour le stationnement, on doit avoir la longueur suffisante dans la place réservée, sinon il faut aller stationner le véhicule excédentaire, soit dans le parking (payant) de l'Andéenne, soit à l'extérieur du domaine de la Foire.
- **Le Dimanche, après 9h00, les places « réservées » non occupées** peuvent être attribuées à quelqu'un d'autre, sauf si l'exposant a prévenu le Comité de son retard.
- **Le Lundi, toute place non occupée à 8h00**, par son exposant du dimanche sera affectée à un autre exposant.
- Les exposants ne peuvent quitter leur emplacement qu'à partir de **18h30**, le dimanche et le lundi.
- La vente de marchandises est **strictement limitée** à celles déclarées lors de la demande d'inscription, et qui ont été acceptées dans la confirmation de réservation.
- Les emplacements sont déterminés par les seuls organisateurs qui doivent d'abord tenir compte de l'intérêt général de la Foire et de son organisation.
L'exposant accepte la place qui lui sera attribuée par l'organisateur.
Pour l'attribution de **L'EMPLACEMENT**, le Comité essaye (sans engagement) de tenir compte des demandes particulières, selon l'ordre d'arrivée de la fiche d'inscription.
Des demandes de « changement » ne peuvent se faire qu'au BUREAU de la Foire, mais elles ont peu de chance d'aboutir.
- L'attribution du reçu est la preuve de votre règlement, mais son numéro n'est pas votre numéro de place. L'emplacement est attribué en fonction des possibilités ;
L'original du reçu sera exigé le Dimanche **et** le Lundi.
Tout véhicule devant entrer sur la foire, doit être en règle.

Lorsqu'un exposant vient avec plusieurs véhicules, le premier véhicule à entrer sur la foire doit être en possession des documents suivants : **Confirmation de réservation** et **Reçu**.
- **L'accès à la Foire implique l'acceptation pleine et entière, sans réserve, du règlement de la Foire, et des décisions des organisateurs.**

Nom : Date : Signature :